

## COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 19 avril 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 7

Date de la convocation: 10/04/2024

Votants: 7

*L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf avril 20 h 00 l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves  
MALRIC*

Pour: 7

**Présents :** Yves MALRIC, Serge ARNAL, Philippe VALDEYRON, Anne  
Marie MAILHE, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele  
BOUSQUET

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représenté (e)(s):**

**Excusé (e)(s):**

**Absent (e)(s):** Bastien GIACOBBI, Francois COMBY, Julie CRISTOL  
ÉPOUSE FRAISSE

**Secrétaire de séance:** Magali COMBY

### Objet: Demande de subvention - Assainissement St Pierre de Gourgeas - 2024\_DE\_27

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'assainissement collectif du hameau de St Pierre de Gourgeas avec création d'une unité de traitement. Ce projet est nécessaire pour permettre à certaines habitations, n'ayant aucune possibilité de réaliser un assainissement autonome, de se mettre en conformité avec la loi et aussi pour la réalisation du lotissement communal de 3 lots prévu dans ce hameau.

Il présente l'étude réalisé par le Cabinet FRAYSSINET Conseils et Assistance de Séverac d'Aveyron s'élevant à la somme totale de 79351.60 € H.T.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- de retenir l'étude établie par le Cabinet FRAYSSINET Conseils et Assistance de Séverac d'Aveyron s'élevant à la somme totale de 79351.60 € H.T.
- de solliciter une aide du Département au taux de 30%
- d'adopter le plan de financement comme exposé ci-dessous :

- **Cout Total :** **79351.60 € HT**  
Subvention Département (30%) : 23805.48 €  
Autofinancement Communal : 55546.12 €

- **Les travaux seront réalisés durant le 2 ème trimestre 2024.**

- de créer les ressources nécessaires à la réalisation de ces travaux aux budgets 2024;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Ainsi fait et délibéré à LA BASTIDE PRADINES, le 19 avril 2024

Le Maire : Yves MALRIC

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/05/2024 012-211200225-20240419-2024_DE_27-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous Préfecture le : 02 mai 2024  
et publié ou notifié le 02 mai 2024

AGEDI  
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 02/05/2024  
012-211200225-20240419-2024\_DE\_27-DE